

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juin 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

**Absents excusés** : M. BUSCH (pouvoir à Mme AUDIN) - Mme DEMBELE (pouvoir à Mme BOURY), M. Philippe MENDAK

**Absent** : M. CAPY

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude Audin

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour afin d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'une unité de traitement de l'eau.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 12 Avril 2017
- Après avoir constaté, la candidature d'une seule liste pour la désignation des délégués qui participeront aux élections sénatoriales du 24 Septembre 2017, **ELIT**, à l'unanimité, la liste menée par Guy Massé composée de 3 délégués et 3 suppléants.
- **RENOUVELLE**, à l'unanimité, l'attribution de prix pour les élèves de CM2 partant en 6<sup>ème</sup> qui recevront un dictionnaire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative N°1 à apporter au budget primitif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour l'installation d'un débitmètre à l'entrée du déversoir de la station d'épuration et la pose d'un clapet anti-retour à la station de relevage « Mairie ».
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide au titre de la dotation cantonale 2017 dans le cadre du Fonds d'Aide à Voirie Communale pour la mise en sécurité du tronçon dit Route de La Bussière entre les RD 45 et 46 ainsi que pour l'installation de ralentisseurs près du Lotissement du Fort Brossard.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à déposer un permis de construire pour la construction d'une unité de traitement de l'Eau.
- **Affaires diverses**

Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera M. Mendak quant au problème relatif aux chemins communaux, évoqué lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire fait savoir que, dans le cadre des inondations de 2016, le remplacement de la clôture au camping, est en cours de réalisation, les bornes électriques seront réparées à la rentrée.

Il ajoute avoir constaté, lors des dernières précipitations importantes, des inondations Avenue de la République, certainement consécutives à un problème de réseau d'eaux pluviales Route de Venon. Un exécutoire supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire.

Mme BOURY indique que la dalle nécessaire à l'accueil de la nouvelle structure de jeux à l'école maternelle sera coulée le 10 juillet, la structure sera installée le 1<sup>er</sup> et 2 Août puis le sol souple. Une vérification par un bureau de contrôle, avant la rentrée, permettra l'utilisation de ce matériel en toute sécurité dès septembre.

Elle ajoute que les deux classes de maternelle seront repeintes par un artisan au cours de l'été.

Mme LECLERCQ fait savoir qu'une balançoire sera installée prochainement au camping

M. SCHERER s'informe sur le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente, Monsieur le Maire répond que 4 sociétés ont répondu à la consultation organisée à cet effet et qu'il se profile plusieurs solutions dont une proposant la réparation de la chaudière actuelle, les autres : la mise en place de 2 appareils indépendants permettant une meilleure gestion du chauffage, l'installation d'une chaudière avec régulations et sondes. Ces propositions sont en cours d'étude avec l'appui du bureau d'études départemental INGENOV. Le choix sera effectué pour que les travaux soient exécutés dès la rentrée.

M. le Maire indique que le chantier pour la réfection des ruelles et escalier de l'église interviendra prochainement afin d'ôter tout danger pour la circulation des piétons.

Mme LECLERCQ fait savoir qu'elle a été destinataire d'une proposition, pour l'acquisition de 2 mobil-home d'occasion tout équipés, qui pourrait enrichir l'offre touristique du camping. Il convient d'étudier leur raccordement aux divers réseaux. Leur transport jusqu'à Ouzouer pourrait être effectué pour un coût très raisonnable. M. le Maire répond qu'il conviendra de regarder le budget, ces investissements n'ayant pas été prévus. M. COBO, voisin immédiat, s'inquiète d'un raccordement correct au réseau d'assainissement afin d'éviter tout désagréments ultérieurs. M. le Maire répond qu'il sera fait dans le respect des normes (avec siphon) et que ces aménagements peuvent permettre un espoir de recettes supplémentaires.

Mme LECLERCQ rappelle que le camping est classé 2 étoiles et qu'une plateforme de réservations, gérée par Mme BOUTTE est en cours de mise en place.

**Le Maire,**  
Guy Massé